

AVIS AUX DÉTENTEURS DE MANITOBA BUILDER BONDS OBLIGATIONS À TAUX VARIABLE ET À INTÉRÊTS ANNUELS SÉRIE 15 – ÉMISE LE 15 JUIN 2015 ET VENANT À ÉCHÉANCE LE 15 JUIN 2020

Les détenteurs d'obligations Builder Bonds Séries 15 à taux variable peuvent demander le rachat de leurs obligations, en totalité ou en partie, à la prochaine date de rachat soit le **17 juin 2019**. Par la suite, les séries 15 est rachetables le 15 juin de chacune des années subséquentes jusqu'à l'échéance des obligations. **Les demandes de rachat ne seront pas acceptées avant le 1 juin 2019.**

Si vous souhaitez demander le rachat d'une partie ou de la totalité de vos obligations, la procédure est la suivante :

1. **Toutes les demandes de rachat doivent être soumises directement au bureau du registraire, Société de fiducie AST (Canada).**
2. Les demandes de rachat peuvent être soumises de deux façons:
 - a) Téléphoner le registraire en composant le **1-800-591-8254**, du lundi au vendredi pendant les heures de **7 h 00 à 14 h 00 (heures central)**. Veuillez avoir à portée de main votre formulaire de confirmation de transaction ainsi que tous les renseignements afférents au compte bancaire où les fonds seront virés. Le formulaire de confirmation de transaction vous a été expédié par la poste peu de temps après l'achat de vos obligations.
 - OU**
 - b) Remplir et signer le formulaire de rachat et de virement qui accompagne le formulaire de confirmation de transaction.

Le formulaire dûment rempli, doit être expédié à l'adresse suivante :

Société de fiducie AST (Canada)
The Dome Tower
600, 333 7th Avenue S.W.
Calgary, AB T2P 2Z1 ou transmis par télécopieur en composant le **1-888-249-6189**
ou transmis par courriel à : CorporateActions@astfinancial.com

Dans le cas d'obligations conjointes, les deux personnes doivent signer la demande de rachat. Les sociétés détentrices d'obligations (exemple: la Société ABC) doivent soumettre leurs demandes de rachat par écrit, accompagnées d'une preuve acceptable indiquant que le signataire est autorisé à agir au nom de la société.

3. **Si vous souhaitez recevoir votre paiement le 17 juin 2019, votre demande doit être reçue par Société de fiducie AST (Canada) au plus tard le 7 juin 2019. Si votre demande est reçue entre le 8 et le 17 juin, le paiement sera viré à votre compte bancaire le 24 juin 2019. Toute demande de rachat doit être reçue au plus tard le 17 juin 2019.**
4. Le montant qui vous est dû comprendra la valeur nominale des obligations rachetées. Le versement du capital et des intérêts des obligations rachetées seront effectués séparément. Les versements seront effectués par virement automatique à votre compte bancaire en fonction des renseignements indiqués dans votre dossier en date du **31 mai 2019**.

Toute modification de vos données bancaires doit être signalée au plus tard le 24 mai 2019. Veuillez communiquer par télécopieur avec le registraire, Société de fiducie AST (Canada) au 1-888-249-6189 ou par écrit à l'adresse ci-dessus mentionnée (en vous assurant de joindre un chèque portant la mention ANNULÉ). Si vous ne pouvez pas fournir un spécimen de chèque, le registraire requiert un formulaire (ou une lettre) d'autorisation de dépôt direct, rempli par votre institution financière. Ce formulaire (ou cette lettre) doit inclure le logo de l'institution financière, le timbre de domiciliation comprenant l'adresse de la succursale et la signature d'un signataire autorisé de cette institution. Veuillez inclure le nom et le numéro de téléphone du représentant de l'institution. Le formulaire (ou la lettre) doit également inclure vos renseignements bancaires (numéro de transit, numéro de compte) ainsi que votre nom et adresse.

Pour obtenir plus de renseignements sur les séries en vigueur de Manitoba Builder Bonds ainsi que sur les séries échues, veuillez consulter notre site Web à l'adresse <http://www.gov.mb.ca/finance/treasury/builderbonds.fr.html>.